



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 novembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : **09 novembre 2021**

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM. BETRIX Jean-Luc, CINQUIN Jean-Marc, MESSIER Jean-Charles, FLACHERON Franck, DEPIGNY Adrien, Mmes LEHUÉDÉ Chrystèle, BODENON Audrey.

ABSENTS excusés :

Mme ALBERT Emilie donne procuration à Mme BODENON Audrey, Mme PIROUX Corinne donne procuration à M. LAVILLE Léon.

Secrétaire élu : M. CINQUIN Jean-Marc

1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – RENOUELEMENT BAIL 74 CHEMIN DE LA FRUITIERE (DELIBERATION N° 2021-28)

Le Maire informe qu'un bail de location souscrit au 74 chemin de la Fruitière arrivera à échéance le 31 décembre 2021, et que les locataires ont demandé le renouvellement de celui-ci.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de renouveler le bail du logement communal situé 74 chemin de la Fruitière pour une nouvelle période de six ans du 1er janvier 2022 au 31/12/2027.

DIT que les loyers seront révisés annuellement selon l'évolution de l'indice connu à la date anniversaire du bail.

AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir.

3- CHAUFFAGE DE L'EGLISE (DELIBERATION N° 2021-29)

Le Maire donne la parole à Jean SOGNO qui présente des devis pour le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière électrique avec un abonnement différentiel au niveau du compteur.

Le Maire rappelle que la décision de ne pas remplacer la chaudière à fioul par un système identique a été prise à un moment donné. Après interrogations sur la faible fréquentation de l'église l'hiver et sur la mise en place éventuelle d'un système d'appoint, il demande au conseil de se prononcer, sur le principe d'installer un système de chauffage électrique pour préserver le patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres [cinq voix contre (JL.MAGNIN, V.SAUVOUREL, A.BODENON, JM.CINQUIN et E.ALBERT par pouvoir) et trois abstentions (A. DEPIGNY, JL.BETRIX, et C.LEHUÉDÉ)],

VALIDE le remplacement du système de chauffage existant par un système électrique.
DEMANDE au Maire d'obtenir d'autres devis.

**4- FIN DE LA MISSION DE PORTAGE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTE-SAVOIE ET RACHAT DE BIENS
(DELIBERATION N° 2021-30 ET 31)**

Pour le compte de la commune de FRANCLENS, l'EPF porte depuis le 29-12-2015, un terrain (parcelle B774), inscrit en emplacement réservé, à proximité d'équipements publics, qui permettra à la commune de sécuriser les abords de la salle des fêtes et de créer une esplanade pour les fêtes locales. La fin du portage arrivera à terme le 28-12-2021. A cette date la commune devra rembourser à l'E.P.F. le capital restant dû, le solde de l'investissement réalisé (frais d'agence et d'acte inclus), plus la TVA calculée en l'espèce sur la marge. Le Maire ajoute que les crédits prévus au budget primitif sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE d'acquérir le bien ci avant mentionné ;

ACCEPTE que la vente soit régularisée aux conditions suivantes :

Prix de cession : 47 684,56 Euros H.T. sur la base de l'avis de France domaine.

Prix d'achat par Epf 74 : 46 080,00 euros HT

Frais d'acquisition : 1 167,96 euros HT

Publication et droit de mutation : 436,60 euros non soumis à TVA

ACCEPTE de rembourser la somme de 7 935,87 euros H.T* correspondant au solde de la vente et de régler la TVA pour la somme de 233,59 euros ;

APPROUVE les modifications suivantes à apporter au budget communal de 2021 :

Articles	Dépenses
Chapitre 21 – Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	- 233.59 €
Chapitre 041 – Article 2111– Terrains nus	+ 233.59 €

S'ENGAGE à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

(DELIBERATION N° 2021-32)

Pour le compte de la commune, l'EPF porte également depuis le 24 mai 2016, un second terrain (parcelle B775) pour la même cause

Selon les termes de la convention signée le 06 octobre 2015, le portage arrivera à terme en 2022. A cette date la commune devra rembourser à l'E.P.F. le capital restant dû, le solde de l'investissement réalisé (frais d'agence et d'acte inclus), plus la TVA calculée en l'espèce sur la marge.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE d'acquérir le bien ci avant mentionné ;

ACCEPTE que la vente soit régularisée aux conditions suivantes :

Prix de cession : 12 468,54 Euros H.T. sur la base de l'avis de France domaine.

Prix d'achat par Epf 74 : 11 520,00 euros HT

Frais d'acquisition : 822,70 euros HT

Publication et droit de mutation : 125,84 euros non soumis à TVA

ACCEPTE de rembourser la somme de 2 078,09 euros H.T* correspondant au solde de la vente et de régler la TVA pour la somme de 164,54 euros ;

S'ENGAGE à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

5- VENTE DE PROPRIETES BOISEES

Le Maire présente un projet de vente de propriétés boisées au lieu-dit « Pralong ». La commune étant propriétaire de terrains avoisinants, le notaire chargé de la vente a notifié le prix et les conditions de vente. Au vu du montant trop élevé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas donner suite à cette affaire.

6- CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE AU PROFIT DU SYANE (DELIBERATION N° 2021-33)

Le Maire informe qu'une pétition a circulé sur la commune au sujet du déploiement de la fibre. Il précise qu'il comprend l'attente des administrés mais rappelle que la commune n'a pas la main sur l'état d'avancement de ce dossier. Il ajoute qu'un rendez-vous a eu lieu avec le Syane. Les travaux de reconnaissance du réseau se sont déroulés et aucun problème n'est à signaler. Il faudra attendre 2023 pour être connectable.

Le SYANE a lancé la mise en œuvre d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) sur le département et réalise le réseau. La commune de Francens est propriétaire d'un terrain qui relève de son domaine public et sur lequel le SYANE envisage d'implanter une armoire de rue dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique. Compte-tenu du fait que ce terrain n'est actuellement pas

utilisé par la collectivité, les parties doivent déterminer ensemble les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain relevant du domaine public de la collectivité, auprès du SYANE, en vue de l'établissement par le syndicat d'un réseau de communications électroniques, et donc établir une convention.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le projet de convention.

AUTORISE le Maire à signer celle-ci.

7- CONVENTION CAMION ROTISSERIE ET VENTE DE PLATS A EMPORTER (DELIBERATION N° 2021-34)

Le Maire lit la demande présentée par M. RUCKEBUSCH Marc qui sollicite une autorisation pour bénéficier d'un emplacement sur la commune pour un camion rotisserie et vente de plats à emporter une fois par semaine ;

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. RUCKEBUSCH Marc à stationner un camion de vente à emporter sur le parking communal desservant l'aire de jeux, à compter du 20 novembre 2021, une fois par semaine.

FIXE à 50 € (cinquante euros) la participation annuelle pour le branchement électrique nécessaire depuis les locaux de la mairie,

INDIQUE que le titre de recette correspondant sera émis à la date anniversaire de la convention, et uniquement si la prestation est maintenue à cette date.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec M. RUCKEBUSCH Marc pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction pendant une période de trois ans.

8- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CHEZ DERIPPANZ (DELIBERATION N° 2021-35)

Le Maire propose de mettre en oeuvre le projet d'aménagement de la route de Chez Derippanz défini en 2012, puisque le projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes ne peut être réalisé pour le moment en raison d'un problème d'acquisition foncière. Il y a donc lieu de lancer un appel à concurrence auprès de trois cabinets de géomètres.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord au lancement des travaux.

DEMANDE au Maire de procéder à une consultation des entreprises de maîtrise d'oeuvre.

9-QUESTIONS DIVERSES

➤ TRAVAUX DE LA CURE

Jean SOGNO informe que la commission travaux s'est réunie le 13 novembre dernier. Une cloison doit être supprimée. Un devis supplémentaire a été demandé à l'entreprise en charge de la

maçonnerie dans ce sens, plus d'ajouter un aménagement en béton devant une baie vitrée. Un rendez-vous avec l'électricien est prévu mercredi prochain.

Le Maire ajoute qu'une réponse nous a été donnée par M. Cyril PELLEVAT, référent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la Communauté de Communes Usse et Rhône, quant à notre demande de subvention faite pour ces travaux. Le dossier est en cours d'instruction pour l'année 2022.

➤ **ENLEVEMENT DES CARCASSES DE VOITURES ET AUTRES DECHETS EN BORDURES DU RHONE**

Le Maire annonce que l'opération s'est déroulée du 02 au 12 novembre, avec sérieux. Les travaux ont été très bien menés. Il indique qu'il s'est rendu sur place hier et que le site est propre.

➤ **STAGIAIRE**

Le Maire explique qu'une stagiaire sera accueillie du 22 novembre au 17 décembre 2021. Elle effectuera des tâches au service administratif de la mairie, ainsi qu'à la bibliothèque.

➤ **COMITE DES FETES**

Le Maire informe avoir été sollicité par une équipe de bénévoles qui souhaite relancer le comité des fêtes de Francens qui est actuellement en sommeil. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants pour les informer d'une réunion prévue le 23 novembre 2021 à 19h30, afin de mobiliser d'autres bénévoles.

➤ **AUDIT INFORMATIQUE**

Alain ROLLIER explique que la mairie a contacté une société afin de faire réaliser un audit informatique. Rapport en attente.

➤ **CARREFOUR CHEMIN DU BOIS MEURY / ROUTE DE CHEZ DERIPPAZ / MONTEE DU FRUT**

Le Maire informe d'une plainte reçue en mairie concernant les véhicules garés au carrefour entre le chemin du bois Meury, la route de Chez Derippaz et la montée du Frût. Suite à cette plainte, l'autorisation a été donnée aux propriétaires des véhicules gênants, de stationner sur la plateforme réalisée en lieu et place de la maison démolie. Franck FLACHERON demande s'il est possible d'y installer un miroir. Le Maire répond à l'affirmative.

➤ **OSSUAIRE**

Un devis a été validé auprès de l'entreprise Gandy pour la réalisation de celui-ci.

➤ **CEREMONIE VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

Au vu du contexte sanitaire, la cérémonie semble compromise. Si elle peut avoir lieu, elle sera organisée fin janvier 2022.

➤ **DEMANDE DE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE**

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la part d'une administrée qui candidate pour le T2 en cours de réalisation à l'ancien presbytère. Il semblerait que le montant du loyer, d'après les prévisions, ne conviendrait pas. Il contactera la personne pour faire le point avec elle sur sa situation.

➤ **THEATRE A FRANCLENS**

Le 07 novembre s'est jouée à la salle des fêtes une pièce de théâtre intitulée « Aux beaux jambonneaux » par la compagnie Barcarolle. Léon LAVILLE indique que la soirée a été une réussite.

Il fait remonter une remarque émise par la troupe : il manque un miroir, pour le côté pratique, à la sortie de la scène.

➤ **REPAS ET COLIS DE NOEL**

Léon LAVILLE informe que les commandes sont passées.

➤ **EMPLOIS ETE JEUNES**

Jean-Luc BETRIX demande à partir de quelle date peuvent être déposées les candidatures pour les emplois d'été 2022. Le Maire rappelle les conditions :

- Être domicilié à Franclens
- Être étudiant
- Age requis : 16 ans révolus
- La sélection aura lieu selon l'âge des candidats (priorité sera accordée aux personnes âgées de 18 ans et titulaires du permis de conduire)
- 2 contrats auprès de la commune maximum

Les candidatures peuvent être déposées dès le début d'année prochaine.

➤ **INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE (CCUR)**

Le Maire informe le Conseil des projets en cours de la CCUR à savoir :

- Aménagement de l'auberge de Sur Lyand : remplacement couverture de la véranda + couverture d'une partie de la terrasse.
- Aménagement de la base de loisirs à Seyssel 01 : démolition et construction d'un bâtiment du prestataire animation
- Rassemblements des 3 sites administratifs à Chêne-en-Semine : dans un premier temps construction en extension du bâtiment existant pour accueillir les agents de Frangy et de la Semine, puis dans un second temps réhabilitation du bâtiment existant pour accueillir les agents de Seyssel.
- Projet de maison de santé à Seyssel en cours
- Maison de santé à Frangy : ouverture en fin d'année
- Minzier : le projet comprend la construction d'une crèche de 25 berceaux au RDCH par la CCUR et une salle des associations à l'étage par la commune de Minzier.
- Construction d'un gymnase intercommunal à Frangy, à l'étude.
- Déchetterie à Frangy : est opérationnelle
- Piscine de la Semine : étude en cours

➤ **CONGRES DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE**

Le congrès a eu lieu le 06 novembre dernier en présence de Jean CASTEX, premier ministre.

➤ **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie a eu lieu à Franclens et s'est bien déroulée. Léon LAVILLE remercie les enfants de l'école de Chêne-Franclens-St Germain qui sont venus chanter.

Fin de la séance : 21h00

Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc CINQUIN

LE MAIRE,
M. Jean-Louis MAGNIN

DATE D’AFFICHAGE : 08/12/2021

